

Cycle Assermentation 2024

Formation Judiciaire des personnels des organismes de logement collectif et copropriétés

La conduite du projet assermentation

L'organisme doit-il s'engager ou non dans la démarche d'assermentation ? Si oui, selon quelle méthode et quelles étapes ?

Durée : 3 heures soit ½ journée. **Dates** : 9 février ou 15 novembre

Délai d'inscription : 8 jours avant la formation

Public : Managers du public à assermenter : direction RH et formation, direction de proximité, gestion locative & collective, référents tranquillité-sûreté... **Aucun pré requis**

Objectifs :

- Bien comprendre les fondements, enjeux et champ d'application de l'assermentation ;
- Tirer les enseignements des premiers retours d'expériences ;
- Être en mesure de communiquer (au CA, au CSE, aux salariés) sur les questions sensibles qui se posent (exposition aux risques, impact sur les fiches de poste ; volontariat, compétences et profils requis) ;
- Appréhender les étapes les prérequis du projet : l'organisation en interne, les territoires d'application, la relation Justice-Police-Préfecture.

Modalités pédagogiques : Les formateurs emploieront plusieurs méthodes pédagogiques pour favoriser la transmission et l'appropriation des connaissances : une méthode de transmission magistrale, une méthode démonstrative et participative, une méthode interrogative permettant aux intéressés de faire des liens entre les différents éléments de connaissances, une méthode applicative illustrée par des exemples.

Modalité d'évaluation : A la fin de la session, SUR&TIS évaluera sous forme de QCM, les connaissances acquises par les participants

Tarif : 260 € HT / 312 € TTC

La formation réglementaire

Cette formation est obligatoire pour obtenir l'agrément préfectoral. Son contenu est réglementé par un arrêté interministériel.

Durée : 10 heures soit 1 jour ½ **Dates** : 18 & 19 janvier ou 21 & 22 mai

Délai d'inscription : 8 jours avant la formation

Public : Le personnel candidat à l'assermentation **Aucun pré requis**

Objectifs :

- Un contenu juridique, assez théorique que Sur&tis adapte aux réalités de l'environnement habitat collectif.
- Un contrôle de connaissances pour la délivrance du certificat de formation, pièce constitutive du dossier de demande d'agrément individuel.

Modalités pédagogiques : Les formateurs emploieront plusieurs méthodes pédagogiques pour favoriser la transmission et l'appropriation des connaissances : une méthode de transmission magistrale, une méthode démonstrative et participative, une méthode interrogative permettant aux intéressés de faire des liens entre les différents éléments de connaissances, une méthode applicative illustrée par des exemples.

Modalité d'évaluation : A la fin de la session SUR&TIS évaluera sous forme de QCM, les connaissances acquises par les participants

Tarif : 780 € HT / 936 € TTC

Cycle Assermentation 2024

Formation Judiciaire des personnels des organismes de logement collectif et copropriétés

Le module complémentaire pratique & opérationnel

Le module complémentaire permettant de s'initier à la rédaction de procès-verbaux sur la base de cas pratiques

Durée : 7 heures soit 1 jour **Dates** : 4 juin ou 18 octobre

Délai d'inscription : 8 jours avant la formation

Public : le personnel ayant déjà reçu son agrément **Pré requis** : avoir suivi la formation réglementaire

Objectifs :

Module conçu sur la base d'exercices pratiques, à suivre idéalement dans les 6 à 8 mois qui suivent la formation réglementaire (période de délais administratifs de la procédure d'agrément et de prestation de serment.)

Apprentissage concret pour la rédaction des procès-verbaux dans les situations-types le plus fréquemment rencontrées.

Moment d'échanges et de questions – réponses afin de gagner en assurance et pouvoir mener à bien ses nouvelles fonctions.

Modalités pédagogiques : Les formateurs emploieront plusieurs méthodes pédagogiques pour favoriser la transmission et l'appropriation des connaissances : une méthode de transmission magistrale, une méthode démonstrative et participative, une méthode interrogative permettant aux intéressés de faire des liens entre les différents éléments de connaissances, une méthode applicative illustrée par des exemples.

Modalité d'évaluation : tout au long de la session, des cas pratiques et mises en situation permettent d'évaluer le niveau de connaissance acquis par le participant.

Tarif : 520 € HT / 624 € TTC

En 2023, 100% des participants ont été assermentés.

Intervenant : Séverine THIRY

Informations et inscriptions :

formation@suretis.com - www.suretis.com